



NATIONS
UNIES

EP

UNEP(DEPI)/MED WG.431/2 Rev.2



PNUE



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

15 juin 2017

Français

Original : Anglais

Treizième Réunion des Points Focaux pour les Aires Spécialement Protégées

Alexandrie, Egypte, 9-12 mai 2017

Point 12 de l'ordre du jour : Adoption du rapport

Rapport de la Treizième Réunion des Points Focaux pour les Aires Spécialement Protégées (ASP)

Pour des raisons environnementales et d'économie, ce document est imprimé en nombre limité et ne sera pas distribué pendant la réunion. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Note :

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) et de l'ONU Environnement aucune prise de position quant au statut juridique des Etat, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

© 2017 Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'Action pour la Méditerranéen (ONU Environnement/PAM)
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)
Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie
E-mail : car-asp@rac-spa.org

Rapport de la Treizième Réunion des Points Focaux pour les Aires Spécialement Protégées (ASP) (Alexandrie, Egypte, 9-12 mai 2017)

Introduction

1. Conformément à la Décision de la Dix-neuvième Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles, relative au Programme de travail et budget du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) pour l'exercice biennal 2016-2017 (Décision IG.22/20), les réunions thématiques des Points focaux dans le cadre du PAM sont à organiser en 2017.
2. La réunion des Points focaux du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) a eu lieu à Alexandrie, Egypte, du 9 au 12 mai 2017, à l'Hôtel Four Seasons San Stefano (399, El Geish Road, Alexandrie, Egypte).

Participation

3. Tous les Points focaux pour les ASP étaient invités à assister à la réunion ou à désigner leurs représentants. Les Parties contractantes suivantes ont été représentées à la réunion : Albanie, Algérie, Chypre, Croatie, Egypte, Israël, Italie, Liban, Libye, Malte, Maroc, Monaco, Monténégro, Slovénie, Tunisie, Turquie et Union européenne. L'Espagne et la France y ont participé via téléconférence.
4. Les institutions et organisations suivantes étaient représentées par des observateurs : l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), le Réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée (MedPAN), Oceana et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).
5. Le CAR/ASP a assuré le Secrétariat de la réunion.
6. La liste des participants est jointe en Annexe I au présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour **Ouverture de la réunion**

7. La réunion a été ouverte le mardi 9 mai 2017, à 9h30, par les représentants du pays hôte, de l'Unité de coordination du PAM (PNUE/PAM) et du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (PNUE/PAM-CAR/ASP).
8. M. Khalil Attia, Directeur du CAR/ASP, a souhaité la bienvenue aux participants et remercié les autorités égyptiennes d'avoir accueilli la réunion. Il a souligné que la biennie 2016-2017 était fertile en termes d'activités entreprises. Néanmoins, la biodiversité méditerranéenne était confrontée à

des défis majeurs et les années à venir seraient cruciales à bien des niveaux. L'impact du changement climatique sur la région et son environnement ne cessait de s'alourdir au point de compromettre certains objectifs au niveau régional et mondial. Le Directeur a salué la création du Fonds fiduciaire des aires marines protégées (AMP) méditerranéennes, une initiative régionale menée par la France, Monaco et la Tunisie. Il s'est également félicité des collaborations existantes et futures avec de nombreuses organisations partenaires qui aideraient à atteindre des objectifs régionaux communs en unissant leurs efforts, tout en évitant le chevauchement et la duplication. Tous ces aspects seraient abordés pendant la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM pour la période 2016-2021.

9. M. Gaetano Leone, Coordonnateur de PNUE/PAM, a rappelé quelques réalisations du système du PAM de la Convention de Barcelone telles que la Stratégie méditerranéenne pour le Développement Durable (SMDD), le programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP) et la mobilisation de ressources. Il a salué l'appui des Parties contractantes et saisi l'occasion de remercier les donateurs du PAM, comme la Commission Européenne, la Fondation MAVIA pour la nature et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Il a admis que la situation dans la région est délicate, mais que des mesures pertinentes orientées vers un objectif commun ambitieux devraient permettre de préserver le Bon Etat Ecologique (BEE) de la Méditerranée.

10. Le Coordonnateur du PNUE/PAM a constaté que l'exercice biennal 2016-2017 était riche de ses partenariats, par exemple avec la Convention sur la biodiversité et son Initiative pour un océan durable, la Commission Générale des Pêches en Méditerranée, l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ou encore le Fonds mondial pour la nature (WWF). A cet égard, le succès du Forum 2016 des AMP s'expliquait par la solidité des partenariats avec les différentes parties prenantes des AMP. Le Coordonnateur a déclaré que l'année 2017 se distingue par l'attention croissante portée aux océans sur la scène internationale. Dans cet ordre d'idées, la Conférence des Parties (CdP) 20 (décembre 2017, Tirana, Albanie) poursuivra les processus stratégiques engagés par les Parties contractantes. Le Coordonnateur du PAM a invité les Points focaux pour les ASP à encourager leurs Ministres à assister aux forums mondiaux et à se référer aux Conventions sur les Mers régionales comme mécanisme de réglementation et de mise en œuvre pour accroître la collaboration et la prestation de nos travaux.

11. Le Dr Mona Mohamed Kamel, Directrice générale de l'Agence égyptienne des affaires environnementales, a souhaité la bienvenue aux participants. Elle a exprimé l'intérêt de l'Egypte pour la conservation de l'environnement marin, en particulier en Méditerranée, en retraçant l'historique des différentes institutions et agences créées dans les domaines de la recherche et de la conservation marines. Elle a souligné qu'en dépit de tous ces efforts, la biodiversité marine était soumise à de

nombreuses pressions de diverses sources et qu'il fallait donc réagir plus énergiquement, notamment par la mise en œuvre de plans d'action nationaux et régionaux. Elle a également déclaré que l'Égypte avait élaboré ses plans d'action nationaux concernant la surveillance de la biodiversité marine, les mammifères marins, les tortues, les espèces non-indigènes et la gestion des aires marines protégées. Elle a ajouté qu'une première étude sur les mammifères marins a été réalisée et que l'Égypte serait heureuse de partager les fruits du bon travail accompli pour protéger l'environnement marin en Méditerranée.

12. Son Excellence Dr Mohamed Sultan, Gouverneur d'Alexandrie, a souhaité la bienvenue aux participants. Il s'est réjoui de participer à cette importante réunion et a invité les participants à découvrir la ville d'accueil. Conscient de la gravité des problèmes environnementaux, il a encouragé les participants à œuvrer de concert à la défense de l'environnement.

Point 2 de l'ordre du jour Organisation de la réunion

2.1. Règlement intérieur

13. Le Règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs (UNEP/IG.43/6, Annexe XI) s'appliquera *mutatis mutandis* à la présente réunion.

2.2. Election du bureau

14. La réunion a élu à l'unanimité le bureau composé comme suit :

Président:	M. Mostafa Fouda (Égypte)
Vice-présidents:	M. Robert Turk (Slovénie)
	Mme Saida Laouar (Algérie)
Rapporteur:	Mme Milena Bataković (Monténégro)

2.3. Adoption de l'ordre du jour

15. Le Secrétariat a présenté l'ordre du jour provisoire, sous la cote UNEP(DEPI)/MED WG.431/1 Rev.1 et l'ordre du jour provisoire annoté sous la cote UNEP(DEPI)/MED WG.431/2 Rev.2.

16. Après avoir examiné ces deux documents, la réunion a approuvé l'ordre du jour et l'emploi du temps proposé. L'ordre du jour de la réunion apparaît en Annexe II au présent rapport.

2.4. Organisation des travaux

17. Le Secrétariat a proposé que la réunion se déroule en sessions quotidiennes de 9h00 à 13h00 et de 14h30 à 18h00, sous réserve des ajustements nécessaires.

18. Les langues de travail de la réunion étaient l'anglais et le français. Une interprétation simultanée était disponible pour toutes les séances plénières.

Point 3 de l'ordre du jour Etat de mise en œuvre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée

19. Le Secrétariat a présenté le document UNEP(DEPI)/MED WG.431/3 intitulé "Note synthétique sur le statut de la mise en œuvre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et la Diversité Biologique en Méditerranée (Protocole ASP/DB)". Ce document propose une synthèse des informations fournies par les Parties contractantes (6 soumissions officielles et 7 projets de travaux) concernant la mise en œuvre du protocole ASP/DB, à travers le système de rapports en ligne de la Convention de Barcelone et ses Protocoles. La période couverte par le rapport couvre l'exercice biennal précédent, de janvier 2014 à décembre 2015.

20. Le Secrétariat a indiqué que, jusqu'à la 19^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes, la liste des aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM) comprenait 33 sites situés dans des zones relevant de la juridiction de 10 pays et une AMP qui couvre à la fois des zones relevant de la juridiction nationale et des zones situées au-delà des juridictions nationales (le sanctuaire Pelagos). Au cours de la période considérée, une seule zone a été incluse dans la liste des ASPIM (le parc national Karaburun Sazan, en Albanie).

21. En ce qui concerne la conservation des espèces en danger ou menacées, le Secrétariat a déclaré que la plupart des pays méditerranéens ont indiqué avoir collecté des informations sur les espèces et leurs habitats, adopté des réglementations pour les protéger et organisé des sessions de formation.

22. En ce qui concerne les plans d'action pour les espèces et habitats en danger, le Secrétariat a indiqué ce qui suit :

- Seules les plages de nidification de tortues marines étaient protégées et gérées. Des programmes importants de sensibilisation et de suivi avaient également été organisés avec la contribution des ONG.

- Les obligations envers le Plan d'action pour la conservation des cétacés en Méditerranée ont été remplies principalement à travers la mise en œuvre de l'accord ACCOBAMS. Par contre, la plupart des pays ne disposent pas encore de plans d'action nationaux. De nombreuses lacunes au niveau des connaissances sur ces espèces ont également été signalées.
- Les rapports sur les plans d'action concernant les espèces méditerranéennes de poissons cartilagineux et d'oiseaux indiquent que ces espèces sont protégées par la loi. Des aires protégées ont également été créées pour conserver les populations des espèces d'oiseaux et leurs habitats.
- La plupart des Parties ont déclaré avoir promulgué des lois visant à contrôler l'introduction d'espèces marines non-indigènes. Des mécanismes pour surveiller l'arrivée d'espèces marines non-indigènes ont été mis en place dans certains pays et la plupart des activités liées au Plan d'Action relatif aux introductions d'espèces et aux espèces envahissantes en Méditerranée ont été réalisées avec le concours d'organisations régionales et de scientifiques agissant de leur propre initiative.

23. Le Secrétariat a mentionné par ailleurs que les principales difficultés signalées concernant la conservation des espèces étaient liées pour l'essentiel au manque de ressources financières ainsi qu'au manque de capacités techniques et scientifiques.

24. Le Secrétariat a rappelé que deux plans d'action ne sont pas encore intégrés au système de rapports en ligne (plan d'action concernant le coralligène en Méditerranée et plan d'action concernant les habitats obscurs) et il a informé les participants que le CAR/ASP a proposé leur inclusion dans le système de rapports à l'occasion de son prochain amendement.

25. Suite à cet exposé, certains participants ont félicité le Secrétariat pour la qualité du rapport. Etant donné le faible nombre de Parties ayant soumis leurs rapports à travers le système de Rapports en ligne, il a été suggéré d'ouvrir le système aux rapports de toutes les Parties contractantes, même si elles n'ont pas soumis de rapports lors des précédentes biennies. Il a aussi été proposé d'organiser le système de rapports en sections séparées pouvant être remplies par des utilisateurs différents au niveau national.

26. Le représentant de l'Albanie a signalé que son pays collecte beaucoup d'informations sur le phoque moine de Méditerranée et que de récentes observations semblent confirmer la présence, et probablement la reproduction, de cette espèce au niveau du site de Karaburuni. Il a souhaité bénéficier d'une assistance supplémentaire de la part du CAR/ASP pour réaliser des études sur le terrain, en particulier dans cette zone, et pour aider les centres de soins des tortues marines en Albanie.

27. Le représentant de l'Égypte a mentionné trois activités réalisées en collaboration avec le CAR/ASP : des études socio-économiques, des programmes de surveillance et l'élaboration de Plans d'Action Nationaux sur les tortues marines et sur les espèces non-indigènes. Il a demandé au CAR/ASP de continuer à soutenir à ces activités.

28. Le Secrétariat a pris note des suggestions faites et indiqué que les remarques collectées concernant le système de rapports en ligne seront transférées à l'Unité de Coordination du PAM afin qu'il en soit tenu compte dans le cadre du processus de mise à jour du système de rapports.

Point 4 de l'ordre du jour Rapport sur l'état d'avancement des activités menées par le CAR/ASP depuis la douzième réunion des Points Focaux pour les ASP

29. Le Directeur du CAR/ASP a introduit le rapport d'activités présenté dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.431/4 et expliqué que le rapport était structuré de manière à suivre la séquence des thèmes, les résultats stratégiques et les principaux résultats définis dans la Stratégie à moyen terme du PAM (2016-2021). Il a dressé un tableau synthétique et complet des principales activités menées au cours de la période considérée.

30. Le Président a encouragé les participants à favoriser de nouvelles interactions afin de profiter des mouvements d'opinion, relatifs notamment aux changements climatiques, en vue d'attirer de nouveaux donateurs. Dans cet ordre d'idées, il a souligné l'intérêt d'avoir produit un document guide sur les indicateurs du changement climatique pour les ASPIM : il y voyait une base pour des réponses futures destinées à relever ce défi dans la région, notamment grâce à l'adoption d'une approche participative en partenariat avec les ONG.

31. Les représentants des pays suivants : Albanie, Croatie, Égypte, Israël, Liban, Maroc, Monténégro, Slovaquie, Tunisie et Turquie se sont félicités du travail effectué par le CAR/ASP et ont informé la réunion des principales activités menées dans leurs pays respectifs pour la mise en œuvre du Protocole et des différents Plans d'action pour la conservation des espèces et habitats.

32. Le Président a également donné la parole aux représentants des organisations partenaires pour qu'elles informent la réunion de leur collaboration avec le CAR/ASP en ce qui concerne la mise en œuvre du programme.

33. La représentante du Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS a souligné l'excellence de la coopération de son Organisation avec le CAR/ASP au cours des 20 dernières années pour la conservation des cétacés dans divers domaines: améliorer les connaissances sur l'état de conservation des cétacés, réduire les pressions humaines sur les cétacés, améliorer le renforcement des capacités,

identifier des Habitats Critiques pour les Cétacés dans l'aire ACCOBAMS et des mesures de gestion appropriées (gestion des dangers ou gestion spatiale).

34. La représentante de MedPAN s'est félicitée du travail réalisé en commun par le biais du MoU 2014-2019, évoquant une collaboration fructueuse dans la mise à jour de la base de données des AMP méditerranéennes (MAPAMED), l'organisation du deuxième Forum méditerranéen des AMP à Tanger (2016), le renforcement des capacités pour les gestionnaires d'AMP et l'organisation d'un événement parallèle méditerranéen dans le Pavillon Océan lors du Congrès mondial de la nature à Hawaï en 2016. Un rapport commun sur le statut des AMP jusqu'à la fin de 2016 sera finalisé très prochainement.

35. La représentante d'Oceana a remercié l'équipe du CAR/ASP pour sa collaboration fructueuse au cours de cette période, non seulement dans le cadre du projet Deep-Sea Lebanon avec l'UICN, mais aussi pour d'autres activités, en tant que partenaire du Plan d'action sur les Habitats Obscurs, dans le cadre duquel Oceana a contribué à établir la liste de référence des habitats et des lignes directrices pour la l'inventaire et le suivi des peuplements obscurs. Elle a invité les Parties à établir des partenariats à l'exemple du Liban, avec pour objectif affiché d'améliorer la protection de la mer Méditerranée et d'atteindre l'objectif 11 d'Aichi.

36. Le Coordonnateur du PAM s'est félicité des retours positifs des représentants des pays et des organisations partenaires. Il a expliqué qu'un effort particulier avait été consenti ces dernières années pour promouvoir la coordination et la collaboration entre le Secrétariat et les Composantes du PAM. Il a ajouté que de nombreuses activités étaient financées par des sources externes grâce à la contribution de plusieurs donateurs. Tout en reconnaissant qu'il y avait une forte concurrence internationale dans ce domaine, il a exhorté les pays à contribuer à l'effort de mobilisation des ressources.

37. Sous ce point de l'ordre du jour, la réunion a accepté la demande de l'ONG tunisienne "Notre Grand Bleu" de devenir partenaire du Plan d'action pour la conservation des tortues marines.

38. En se référant aux sections pertinentes du document UNEP(DEPI)MED WG.431/4 et du document UNEP(DEPI)MED WG.431/Inf.17, le Secrétariat a indiqué que dans la perspective du développement du Mécanisme de centre d'échange méditerranéen sur la biodiversité marine et côtière, le CAR/ASP a lancé dans le cadre du projet MedKeyHabitats la mise en place d'une infrastructure de données spatiales (SDI). Le nom donné à cette SDI est la Plateforme méditerranéenne sur la biodiversité (PMB).

39. Le représentant du Secrétariat a signalé l'excellence de la collaboration avec le CAR/Info pour l'élaboration des termes de référence pour cette plateforme ainsi qu'avec MedPAN en relation avec MAPAMED.

40. Il a souligné que cette plateforme s'appuie sur des logiciels libres et conformes aux standards « Open Geospatial Consortium (OGC) ». Il a indiqué également que la partie visible du PMB est un géoportail accessible via internet à l'adresse suivante <http://data.medchm.net>.

41. Ce géoportail offre trois services principaux : (i) l'affichage des cartes thématiques selon différents thèmes tels que (i) les AMP méditerranéennes et les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne, (ii) la possibilité de créer ses propres cartes à partir des données affichées dans le catalogue et (iii) l'accès au catalogue lui-même, qui contenait les métadonnées des 150 couches déjà alimentées dans le système, regroupées en trois rubriques: la biodiversité, les caractéristiques physico-chimiques et les réponses.

42. Les participants se sont félicités des efforts déployés pour élaborer la plateforme et ont souligné l'utilité de cet outil pour les scientifiques, les gestionnaires et les décideurs. Ils ont invité le CAR/ASP à continuer le travail d'inclusion de données dans la plateforme et ont recommandé d'assurer une intégration complète avec les autres bases de données et systèmes d'information pertinents.

Point 5 de l'ordre du jour **Mise à jour du Plan d'action pour la conservation des espèces d'Oiseaux Marins et Côtiers inscrites en Annexe II au Protocole ASP/DB et propositions d'amendement à l'Annexe II au Protocole ASP/DB**

5.1. Mise à jour du Plan d'action pour la conservation des espèces d'Oiseaux Marins et Côtiers inscrites en Annexe II au Protocole ASP/DB

43. Après avoir rappelé les principales décisions prises depuis l'adoption du Plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux qui figurent dans l'Annexe II au Protocole ASP/DB en 2003, le Secrétariat a introduit le document de travail UNEP(DEPI)/MED WG.431/5 présentant la mise à jour du Plan d'action telle que demandée par la Décision IG.22/12. Il a indiqué que plusieurs sections telles que les paragraphes : « Aperçu général de l'avifaune de Méditerranée », « Les informations générales du PA », « L'Aperçu des menaces », « L'écologie et l'état des espèces » et « Le champ géographique du PA » devraient être actualisées afin d'inclure des informations et commentaires sur les 10 nouvelles espèces. Il a ajouté que le calendrier a été mis à jour pour couvrir la période de 2018 à 2023 et que des propositions de plans spécifiques avaient été élaborées pour les 25 espèces.

44. Le représentant d'Israël a informé la réunion qu'un plan national d'action sur le pélican blanc est mis en œuvre par son gouvernement pour nourrir les quelques 70 000 pélicans migrateurs qui survolent Israël deux fois l'an avant d'atteindre leurs aires d'hivernage en Afrique. Il a invité toutes les

Parties contractantes à protéger cette espèce, pas seulement sur les lieux de reproduction, mais aussi pendant la migration, en dehors des aires de reproduction.

45. Le représentant de l'Union européenne a informé la réunion que le Plan d'action européen pour le Puffin Yelkouan est en cours de préparation dans le cadre du projet LIFE EuroSAP, qui fournira également un outil de suivi pour surveiller et évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des plans d'action pour les espèces d'oiseaux.

46. Le Président a recommandé d'élaborer des cartes de répartition des espèces d'oiseaux figurant à l'Annexe II du Protocole ASP/DB.

47. La réunion a examiné le projet de mise à jour du Plan d'action et invité le CAR/ASP à le soumettre pour adoption aux Parties contractantes. Le projet de mise à jour du Plan d'action tel que modifié par la réunion figure à l'Annexe III du présent rapport.

5.2. Propositions d'amendement à l'Annexe II au Protocole ASP/DB

48. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat a introduit le document UNEP(DEPI)/MED WG.431/13 en évoquant les procédures citées dans la Décision IG.17/14 « Critères communs pour l'amendement des Annexes II et III du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée », adoptée par les Parties contractantes (Almeria, Espagne, 2008).

49. La représentante de l'Espagne a présenté par téléconférence les fiches proposant les quatre espèces d'Anthozoaires suivantes à inclure dans l'Annexe II : *Isidella elongata*, *Dendrophyllia cornigera*, *Dendrophyllia rameaet*, *Desmophyllum dianthus*. Elle a précisé que la première espèce est classée « en danger critique », la deuxième « en danger », la troisième « vulnérable » et la quatrième « en danger » sur la liste rouge de l'UICN.

50. La réunion a été invitée à examiner cette proposition et à formuler des recommandations sur la suite qui lui sera donnée.

51. Plusieurs participants ont exprimé leur soutien aux amendements proposés par l'Espagne. La représentante de la Croatie a annoncé qu'elle allait fournir au Secrétariat la liste de référence nationale de ces espèces.

52. La représentante de l'UICN a remercié l'Espagne pour ces propositions d'amendements et rappelé qu'elle avait elle-même présenté un événement parallèle sur l'évaluation des anthozoaires à la dernière réunion des Points focaux pour les ASP (Athènes, 2015). Elle a invité les pays à prendre en considération pour leurs propositions futures, l'inscription d'autres espèces (Anthozoaires, raies et

requins) figurant actuellement comme « espèces en danger » sur la liste rouge de l'UICN pour la Méditerranée.

53. La représentante d'Oceana a félicité l'Espagne pour sa proposition d'amendement de l'Annexe II avec l'inscription de quatre nouvelles espèces. Oceana considérait que l'inclusion de ces espèces dans l'Annexe II se justifie en raison non seulement des multiples menaces auxquelles elles sont confrontées et de la diminution de leur population, mais aussi de la solidité des informations scientifiques fournies. Elle a ajouté qu'il est urgent d'inclure d'autres espèces qui ont également été évaluées comme menacées par la Liste rouge de l'UICN, telles que *Funiculina quadrangularis* et d'autres espèces de Pennatulacées. Elle a déploré la protection insuffisante des espèces de haute mer dans le cadre du Protocole ASP/DB et réaffirmé l'importance de déclarer de nouvelles AMP en haute mer, y compris la mer profonde, comme le stipule la Déclaration de Tanger. A cet égard, l'inclusion de nouvelles espèces de mer profonde offrirait des outils pour l'amélioration de la protection de ces zones.

54. Le Secrétariat a informé la réunion que le Centre Hellénique de Recherche Marine avait transmis une déclaration écrite exprimant son appui aux amendements proposés.

55. Le Président a estimé que l'inclusion des quatre espèces dans l'Annexe II devrait inciter les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée à étudier davantage les espèces similaires.

56. La réunion a approuvé l'inclusion des quatre espèces à l'Annexe II.

57. La représentante de l'Espagne a remercié la réunion d'avoir approuvé ces propositions d'amendements et précisé que son pays était en train d'en préparer de nouvelles qu'il soumettra aux prochaines réunions des Points focaux pour les ASP.

Point 6 de l'ordre du jour - Mise à jour de la Liste de référence des types d'habitats marins pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation

58. Le Secrétariat a introduit ce point de l'ordre du jour en se référant aux documents UNEP(DEPI)/MED WG.431/6 et UNEP(DEPI)/MED WG.431/Inf.17 ainsi qu'à la Décision IG.22/12 de la 19^{ème} réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone qui a demandé au CAR/ASP de réviser la Liste de référence des types d'habitats marins et côtiers en Méditerranée pour examen par la CdP 20, conformément aux Objectifs écologiques du PAM relatifs à la biodiversité ainsi que le Programme de Surveillance et d'Evaluation Intégré (IMAP), et les cibles du Bon Etat Ecologique.

59. Le Secrétariat a expliqué que si le mandat donné dans la décision IG.22/12 portait uniquement sur la mise à jour de la Liste de référence des types d'habitats marins, cette opération avait nécessité une révision préalable de la classification des types d'habitats marins benthiques pour la région méditerranéenne adoptée par les Parties contractantes en 1998. Le Secrétariat a présenté les éléments considérés dans ladite révision ainsi que les huit critères utilisés pour l'inclusion dans la Liste de référence.

60. Le Secrétariat a informé la réunion qu'après la mise en ligne de ces documents sur le site web du CAR/ASP, certains Points focaux pour les ASP ont proposé de revoir plus en détail le projet de classification des types d'habitats marins benthiques.

61. Au cours de la discussion de la réunion sur ce point de l'ordre du jour, plusieurs participants ont recommandé d'indiquer clairement les modifications apportées aux listes et d'accorder davantage d'importance au degré de détail dans la classification en tenant compte des objectifs desdites listes.

62. À l'issue d'un débat de fond entre les participants, la réunion a convenu d'informer les Parties contractantes à la CdP 20 (i) de la nécessité d'une concertation plus étroite sur la classification et la liste de référence des types d'habitats marins et (ii) de l'intérêt d'organiser une réunion d'experts représentant les Parties contractantes pour examiner et finaliser la classification et la liste de référence avant leur soumission pour adoption par la CdP 21.

63. Considérant que la mise en œuvre de l'IMAP (Programme de Surveillance et d'Evaluation Intégré) concernant certains indicateurs communs de la biodiversité nécessite la sélection d'habitats de référence, il a été suggéré qu'à la CdP 20, les Parties contractantes prennent note du projet de liste de référence des types d'habitats marins contenu dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.431/6 et recommandent de l'utiliser, le cas échéant, comme base initiale pour l'identification des habitats de référence à surveiller au niveau national dans le cadre de l'IMAP.

64. Le Directeur du CAR/ASP a souligné que l'organisation de la réunion d'experts proposée aurait des incidences budgétaires ; il a exprimé l'espoir qu'une Partie contractante offre d'accueillir ladite réunion et de couvrir les coûts organisationnels induits.

Point 7 de l'ordre du jour- Mise en œuvre du 'Programme Régional de Travail pour les Aires Protégées Marines et Côtières de la Méditerranée, y compris en Haute Mer' soutenu par la 'Feuille de route pour un réseau complet et cohérent d'AMP bien gérées afin d'atteindre l'Objectif 11 d'Aichi en Méditerranée'

65. Le Secrétariat a introduit le document UNEP(DEPI)/MED WG.431/7 Rev.1 « Projet de rapport sur l'évaluation de la mise en œuvre du 'Programme régional de travail pour les aires protégées marines et côtières de la Méditerranée, y compris en Haute-mer' soutenu par la 'Feuille de route pour un réseau complet et cohérent d'AMP bien gérées afin d'atteindre l'Objectif 11 d'Aichi en Méditerranée' » tout en informant les participants qu'il a été préparé afin de donner suite à la Décision IG.22/13 de la CdP 19.

66. L'évaluation a porté en particulier sur les 10 points suivants :

- Aspects légaux et institutionnels au niveau national (1 et 2) ;
- Stratégies et plans d'action nationaux pour les AMP (3) ;
- Catégories nationales et internationales d'AMP (4) ;
- Statut de déclaration des AMP au niveau national (5 et 6) ;
- Autres mesures spatiales de conservation (7) ;
- Mécanismes de participation et aspects socio-économiques (8) ;
- Gestion des AMP (9) ; et
- Financement des AMP (10).

67. Par ailleurs, le Secrétariat a informé la réunion que neuf pays ont déjà fourni leurs commentaires et propositions de révision de la version du document distribuée avant la réunion.

68. Les participants étaient invités à donner leur avis sur la mise en œuvre du Programme régional de travail et à fournir des informations supplémentaires sur les activités entreprises par leurs pays/organisations, étant entendu que le rapport final intégrant les commentaires et les amendements fournis par les Points focaux avant et pendant la présente réunion sera transmis à la réunion des Points focaux du PAM et à la CdP 20 pour information.

69. Tout en reconnaissant la qualité du travail accompli par le Secrétariat pour rendre compte d'une réalité extrêmement complexe, et ceci de façon aussi claire et exhaustive que possible, de nombreux intervenants ont jugé nécessaire d'apporter certaines modifications au document pour mieux refléter la situation dans leurs pays respectifs.

70. En réponse à la question d'un intervenant, le Secrétariat a expliqué que la référence utilisée pour établir le document était la Base de données des sites d'intérêt pour la conservation de

l'environnement marin en mer Méditerranée (MAPAMED) qui regroupe plusieurs catégories d'AMP et des sites faisant l'objet de diverses formes de conservation. Il a aussi expliqué que certains sites ont fait l'objet de plusieurs désignations qui se superposent sans avoir forcément la même étendue géographique.

71. Le Secrétariat a fait part du commentaire écrit communiqué par la France concernant ce document demandant plus de précisions en ce qui concerne l'approche méthodologique utilisée pour l'évaluation afin de pouvoir comparer les chiffres de cette évaluation avec les données disponibles au niveau national. Certains participants ont demandé à ce propos que les procédures d'évaluation et les critères de recensement des AMP figurent dans le rapport final.

72. Soulignant l'importance du document à l'examen, le Président a invité les participants à y apporter toutes les modifications souhaitables pour présenter à la CdP 20 une image fidèle des efforts de la région méditerranéenne en vue d'atteindre l'objectif 11 d'Aichi.

73. Lors du débat sur ce point, la réunion a convenu que le Secrétariat fera circuler une version amendée du rapport au plus tard le 15 mai 2017, et que les Points focaux qui souhaitent apporter des modifications au document les feront parvenir au CAR/ASP au plus tard le 22 mai 2017. Une nouvelle version du rapport pourra être ainsi finalisée à temps pour soumission à la prochaine réunion des Points focaux du PAM (12-15 septembre 2017) et à la CdP 20 pour information.

74. Le Secrétariat a présenté le projet de termes de référence pour le Groupe ad hoc d'experts pour les AMP en Méditerranée, en rappelant que ce document avait été préparé pour mettre en œuvre une des dispositions de la Décision IG.22/20 relative au Programme de travail et budget du PAM pour 2016-2017 dans le cadre du Produit clef 3.1.1, laquelle consiste à mettre en place un groupe d'experts ad hoc sur les questions d'AMP dans le cadre du Protocole ASP/DB.

75. Pour donner suite à cette disposition, le CAR/ASP, avec le soutien de l'Unité de coordination du PAM, avait contacté l'Union européenne afin de mobiliser les fonds externes nécessaires pour mettre le groupe en place et le rendre opérationnel. Ces fonds étaient maintenant disponibles dans le cadre du projet du MedMPA Network « Vers un réseau complet et cohérent d'aires marines protégées bien gérées en Méditerranée ».

76. Le Secrétariat a informé la réunion des modalités proposées concernant la sélection des membres du groupe ad hoc, sa composition, son fonctionnement et son interaction avec d'autres groupes consultatifs scientifiques mis en place dans le cadre d'accords et d'organisations pertinents.

77. Indiquant que la valeur ajoutée d'un tel groupe n'était pas évidente à leurs yeux, certains participants ont demandé au Secrétariat s'il avait déjà évalué les modalités de son articulation avec d'autres instances existantes et les implications budgétaires de son fonctionnement.

78. En réponse à une question du Président, la représentante de MedPAN a exprimé le soutien de son organisation à cette initiative étant donné que le mandat du groupe ad hoc, axé sur les objectifs de la Feuille de route, avait une portée plus large que celui du Comité scientifique de MedPAN. Elle a par ailleurs suggéré d'ajouter à la liste des disciplines qui seront considérées pour désigner les experts du groupe une autre spécialité portant sur le financement des AMP.

79. La représentante du Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS s'est félicitée de cette initiative et a exprimé la volonté de son Organisation de collaborer et de contribuer au groupe ad hoc par l'intermédiaire du Comité Scientifique de l'ACCOBAMS.

80. Rappelant que la création du groupe ad hoc d'experts pour les AMP en Méditerranée était conforme au Programme de travail adopté par les Parties contractantes, le Secrétariat a expliqué que cette initiative répondait à la nécessité de disposer d'un « groupe de réflexion » pluridisciplinaire pour fournir au Secrétariat des conseils et des orientations, en temps opportun pour relever les défis existants et futurs, et sur un large éventail de sujets pertinents pour la gouvernance, la planification et la gestion des AMP dans le contexte méditerranéen, et que les termes de références devraient être révisés en conséquence. Il a également confirmé que les membres du groupe seraient choisis parmi les pays et organisations partenaires, soulignant toutefois qu'ils contribueraient au groupe à titre personnel et non en tant que représentants de leur pays ou de leur organisation.

81. A l'issue du débat sur ce point de l'ordre du jour et suite à une suggestion du Secrétariat, la réunion a convenu d'établir lors de la prochaine intersession un groupe ad hoc à titre expérimental, en utilisant les fonds mobilisés dans le cadre du projet « MedMPA Network » financé par l'UE, qui se terminera en décembre 2018. La réunion a invité le CAR/ASP à procéder à une évaluation du fonctionnement du groupe et de ses activités pendant la période d'essai qu'il soumettra à la prochaine réunion des Points focaux pour les ASP à la mi-2019. Les Points focaux pour les ASP, lors de leur 14^{ème} réunion, évalueront la valeur ajoutée des produits et « livrables » du groupe ad hoc en vue de faire des recommandations aux Parties contractantes quant à la continuation, l'ajustement ou la suppression du groupe.

**Point 8 de l'ordre du jour Liste des Aires Spécialement Protégées d'Importance
Méditerranéenne (Liste des ASPIM)**

8.1. Révision Périodique Ordinaire des ASPIM

82. Le Secrétariat a brièvement rappelé la procédure de révision de la liste des ASPIM, telle qu'elle a été adoptée par les Parties contractantes en 2008 avant de présenter la révision périodique ordinaire des ASPIM réalisée en 2017, dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.431/10.

83. La révision ordinaire de 2017 concernait les trois ASPIM suivantes :

- Réserve naturelle du Banc des Kabyles (Algérie) ;
- Iles Habibas (Algérie); et
- Aire marine protégée de Portofino (Italie).

84. Le Secrétariat a remercié tous les membres des Commissions techniques consultatives auxquelles les évaluations ont été confiées .Il a informé la réunion que la révision avait conclu que les trois ASPIM évaluées devraient être maintenues dans le processus de révision ordinaire, ce qui signifiait leur maintien sur la liste des ASPIM.

85. La réunion a approuvé les résultats de la révision ordinaire.

86. Le Secrétariat a informé la réunion des révisions ordinaires à effectuer en 2018 et en 2019. Ces révisions concerneraient les sept ASPIM inscrites sur la liste en 2012 et les 12 ASPIM inscrites sur la liste en 2001.

87. Les ASPIM à réviser en 2018 sont :

- Parc marin de la Côte Bleue (France);
- Archipel des Embiez-Six Fours (France);
- Aire Marine Protégée de Porto Cesareo (Italie);
- Aire Marine Protégée de Capo Carbonara (Italie);
- Aire Marine Protégée de Penisola del Sinis –Isola di Mal di Ventre (Italie);
- Réserve naturelle de la Côte de Tyre (Liban);
- Réserve Naturelle des îles des Palmiers (Liban).

88. Les ASPIM à réviser en 2019 sont :

- Ile d'Alboran (Espagne);
- Parc naturel de Cabo de Gata-Níjar (Espagne);

- Fond marin du Levant d'Almeria (Espagne);
- Parc naturel de Cap de Creus (Espagne);
- Iles Medes (Espagne);
- Mar Menor et côte méditerranéenne orientale de la région de Murcie (Espagne);
- Iles Columbretes(Espagne);
- Port-Cros (France);
- Sanctuaire Pelagos pour la conservation des mammifères marins (France, Italie et Monaco);
- Archipel de la Galite (Tunisie) ;
- Iles Kneiss (Tunisie) ;
- Parc national de Zembra et Zembretta (Tunisie).

8.2. Inscription d'aires sur la Liste des ASPIM

89. Le Secrétariat a informé la réunion des deux propositions reçues pour l'inscription d'aires sur la Liste des ASPIM, à savoir le Parc national des Calanques et le Corridor migratoire des cétacés en Méditerranée, proposés respectivement par la France et l'Espagne. Le Secrétariat a rappelé que, conformément à la procédure, le CAR/ASP ne joue aucun rôle dans l'évaluation des propositions, se bornant à les soumettre pour examen à la réunion des Points focaux pour les ASP.

90. La représentante de la France, s'adressant à la réunion par téléconférence, a présenté le Parc national des Calanques, son patrimoine naturel, ses objectifs, son périmètre, son plan de gestion, son mode de gouvernance, ainsi que les menaces auxquelles il est confronté.

91. La réunion a convenu de soumettre la proposition française à la CdP 20 pour inscription sur la liste des ASPIM.

92. Le représentant de l'Espagne, également par téléconférence, a présenté le Corridor de migration des cétacés en Méditerranée, exposant son importance dans le contexte méditerranéen, ses caractéristiques générales et le régime de protection proposé. Il a indiqué que le texte juridique de classement de la zone en aire protégée était en cours d'approbation tout en soulignant qu'aux termes de la législation espagnole, les zones naturelles formellement désignées par les conventions internationales auxquelles l'Espagne est Partie sont automatiquement considérées comme des aires protégées par la législation nationale.

93. La représentante du Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS a informé les participants que le travail du Comité Scientifique sur l'actualisation de cartographie des Habitats Critiques pour les Cétacés dans l'aire ACCOBAMS, confirmait que le corridor correspondait à une zone d'importance primordiale pour les cétacés. Elle a ajouté que le Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS soutenait la mise en place rapide de mesures de gestion concrètes dans cette zone d'intérêt pour les cétacés.

94. Si la plupart des participants ont reconnu et confirmé la valeur régionale de l'aire et la pertinence des bases scientifiques fournies dans le rapport de présentation, certains délégués ont fait observer en se référant au paragraphe 2, section C (Statut juridique) de l'Annexe I au Protocole ASP/DB, que la zone ne remplit pas certains des critères requis, en particulier un statut de protection reconnu au niveau national

95. À la fin des débats sur la proposition d'ASPIM de l'Espagne, la réunion a encouragé l'Espagne à la soumettre à la prochaine réunion des points focaux du PAM, une fois qu'elle a été confirmée comme AMP au niveau national. Elle a demandé au Secrétariat de préparer une analyse juridique concernant le statut juridique de l'ASPIM candidate, en relation avec le paragraphe 2, section C (Statut juridique) de l'Annexe I au Protocole ASP/DB et d'autres éléments d'éligibilité dans la proposition de rapport.

8.3. Mise à jour du format pour la révision périodique des ASPIM

96. Le Secrétariat a informé la réunion du contexte qui a abouti à la mise à jour du format pour la révision périodique des ASPIM, tel que recommandé par la Décision IG.22/14 de CdP 19.

97. Le Secrétariat a informé la réunion que le nouveau système d'évaluation des ASPIM en ligne avait été testé lors de la révision périodique ordinaire de 2017 qui a concerné trois ASPIM nationales côtières avant d'être encore amélioré suite aux commentaires des commissions techniques consultatives pertinentes.

98. Le Secrétariat a procédé à une démonstration du système d'évaluation des ASPIM en ligne (dont la version anglaise est disponible sur le lien: http://rac-spa.org/spami_eval/spami.php), précisant que la version française serait élaborée ultérieurement.

99. Les participants ayant eu l'occasion d'utiliser et de tester le système en ligne ont signalé que le nouveau format avait facilité l'évaluation des ASPIM.

100. La représentante de l'Algérie a toutefois suggéré d'ajouter une section pour permettre aux commissions techniques consultatives de formuler des recommandations pour les révisions futures.

101. Répondant à une question du représentant de l'Italie, le Secrétariat a indiqué que la version finale de la révision pourrait être transformée en un fichier PDF, imprimé, signé par les commissions techniques consultatives et transmis au CAR/ASP en tant que soumission officielle.

102. La réunion a recommandé que le CAR/ASP continue d'utiliser le système d'évaluation des ASPIM en ligne pour les ASPIM nationales côtières et finalise ses essais sur les ASPIM

transfrontalières et de haute mer, comme le Sanctuaire Pelagos, lequel doit faire l'objet d'une révision ordinaire en 2019.

Point 9 de l'ordre du jour Assistance à la mise en œuvre de la première phase du Programme intégré de surveillance et d'évaluation (IMAP) sur la biodiversité et les espèces non-indigènes dans le cadre de la feuille de route de l'EcAp

103. Le Secrétariat a présenté le document UNEP(DEPI)/MED WG.431/12, « Projet de fiches d'information pour la mise en œuvre du programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP) relatif aux objectifs écologiques 1 (OE1, Biodiversité) et 2 (OE2, Espèces Non-Indigènes (NIS)) dans le cadre du processus de l'Approche Ecosystémique (EcAp) de la Convention de Barcelone ».

104. Ce document présente les fiches explicatives et les fiches d'évaluation des indicateurs communs relatifs à la composante biodiversité qui ont déjà été examinées et discutées dans un premier temps lors de la réunion du groupe de correspondance sur la surveillance (CORMON), biodiversité et pêche (28 Février – 01 Mars 2017, Madrid, Espagne), puis lors de l'atelier sur l'interface science-politique et la réunion conjointe du groupe de coordination EcAp sur les échelles de surveillance et d'évaluation et sur le projet de rapport sur la qualité (27-28 avril 2017, Nice, France).

105. Le Secrétariat a précisé qu'à l'issue de ces deux réunions, un groupe de travail en ligne avait été créé pour examiner et améliorer encore ce document. Il a invité les participants intéressés par cet exercice à y prendre part et soumettre leurs commentaires jusqu'au 26 mai 2017.

106. Le Secrétariat a rappelé que la version finale du document sera présentée d'abord à la réunion du groupe de coordination EcAp, puis à la réunion des Points focaux du PAM et enfin à la CdP 20.

107. Le Président a souligné qu'il s'agit d'un document d'une extrême importance, tant par le nombre de pages que par la richesse des informations collectées en vue de constituer une liste exhaustive et détaillée des fiches d'indicateurs communs afin d'atteindre les objectifs du Bon Etat Ecologique (BEE) en Méditerranée. Il a ensuite invité la réunion à examiner les fiches présentées.

108. La plupart des participants ont salué le travail accompli pour l'élaboration de ces fiches des indicateurs communs et remercié le CAR/ASP pour la qualité du document qui tient dûment compte des remarques et commentaires formulés lors de la réunion CORMON. Certains participants ont informé la réunion qu'ils pourraient fournir davantage de commentaires à travers le groupe de concertation en ligne, avant le 26 mai 2017.

109. La représentante du Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS a attiré l'attention sur l'initiative régionale « l'ACCOBAMS Survey Initiative » (ASI) relative aux cétacés, qui se base sur des prospections cohérentes et harmonisées au niveau régional.

110. Le représentant de l'Égypte a remercié le CAR/ASP pour l'appui fourni pendant cette phase de mise en œuvre de l'IMAP et l'a instamment invité à développer cette forme d'assistance au cours de la prochaine phase de mise en œuvre de la surveillance et de l'évaluation des indicateurs communs relatifs à la biodiversité et aux espèces non-indigènes.

111. Le Président a conclu en saluant encore une fois la qualité du travail de synthèse qui a mobilisé toutes les compétences et toutes les bonnes volontés.

Point 10 de l'ordre du jour Programme de travail du CAR/ASP pour la période 2018-2019

112. Le Coordonnateur du PAM a expliqué que les programmes de travail (PoW) ont été élaborés par chaque CAR d'une manière similaire pour être ensuite harmonisés par de l'Unité de coordination. Le projet de Programme pour le second biennium de la Stratégie à moyen terme 2016-2021 s'appuie sur le Programme de travail précédent. Chaque action est liée aux résultats convenus dans la Stratégie à moyen terme, en développant ainsi une proposition aussi consistante et cohérente que possible avec les produits clef.

113. Constatant que les besoins en ressources et les coûts opérationnels ne cessent d'augmenter d'une année sur l'autre, alors que le niveau des ressources reste inchangé par rapport au biennium précédent, le Coordonnateur du PAM a invité les points focaux à contribuer chacun de leur côté à la mobilisation de ressources.

114. Il a également rappelé que la ratification du Protocole par les pays qui ne l'ont encore pas fait demeure l'un des objectifs importants à réaliser.

115. Se référant au document UNEP(DEPI) / MED WG.431/14, le Directeur du CAR/ASP a présenté le projet de Programme de travail du CAR/ASP (PoW) pour l'exercice biennal 2018-2019 sous une forme synthétique comprenant la description de la structure du PoW, ses thèmes principaux et les principales activités proposées pour l'exercice biennal. Il a expliqué que le PoW 2018-2019 s'inscrit dans le cadre stratégique de la Stratégie à moyen terme de la Convention de Barcelone du PNUE / PAM 2016-2021 et s'articule essentiellement autour des thèmes centraux de la biodiversité et des écosystèmes avec les objectifs stratégiques, les résultats stratégiques et les produits clef correspondants. Pour chaque produit clef, les propositions d'activités principales, les moyens de mise en œuvre et les « livrables » attendus sont définis. Certaines des activités proposées procèdent du thème général « Gouvernance » et du thème transversal « Adaptation au changement climatique ».

116. La proposition de PoW pour 2018-2019 prenait en considération les enseignements tirés de l'exercice biennal 2016-2017 afin d'assurer:

- une meilleure intégration et agrégation des activités, le cas échéant,
- des activités axées sur les résultats, l'accent étant mis sur les « livrables »,
- une collaboration avec les autres Composantes du PAM et une interaction avec les thèmes transversaux.

117. Il a également souligné l'importance de continuer à renforcer la collaboration avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes et divers autres acteurs régionaux, nationaux et locaux, en vue d'améliorer les synergies et d'éviter les doubles emplois au niveau des activités.

118. Il a rappelé que les ressources financières demandées au titre du « MTF » ne suffisaient pas à assurer une couverture adéquate des activités du PoW et que le CAR/ASP déploie des efforts incessants pour mobiliser des ressources externes, avec l'appui et la collaboration du Secrétariat du PAM. En conséquence,, le CAR/ASP entend développer, au cours du cycle biennal, les principales activités nécessaires pour réaliser le PoW et la Stratégie à moyen terme grâce à des projets financés par des fonds externes tels que: MedMPA Network ; EcAp-MED II; Trois projets financés par la Fondation MAVVA et mis en œuvre avec des partenaires régionaux portant sur la conservation des tortues, la cartographie d'habitats et la capture accidentelle d'espèces menacées; sans oublier le projet ODYSSEA de développement d'un réseau d'observation méditerranéen, avec l'appui total de la Commission Européenne.

119. La représentante de MedPAN a indiqué que le réseau MedPAN des gestionnaires d'AMP appuiera pleinement la mise en œuvre de l'exercice biennal CAR/ASP par le biais du Mémorandum de coopération 2014-2019 entre les deux organisations et dans le cadre du projet conjoint MedMPA Network financé par la Commission européenne et coordonné par le PNUE/PAM, ainsi que dans le cadre de projets de triennaux sur la pêche et sur les tortues marines financés par la fondation MAVVA. Cette collaboration pourrait se concentrer sur l'amélioration des connaissances portant sur les aspects écologiques et socio-économiques des AMP, le renforcement des capacités et le partage de l'expérience entre les AMP, la communication (au niveau méditerranéen mais aussi international), la mise en œuvre au niveau du site pilote de la gestion intégrée de la zone côtière et de la planification de l'espace maritime, et le soutien au développement de mécanismes de financement, y compris le Fonds fiduciaire pour les AMP méditerranéennes. MedPAN continuera de collaborer à la mise à jour et à l'amélioration de la base de données MAPAMED pour produire le rapport sur le statut des AMP en Méditerranée en 2019 et entend renouveler son partenariat pour l'organisation conjointe de l'édition 2020 du Forum des AMP de la Méditerranée afin de réfléchir aux objectifs au-delà de 2020 pour la Méditerranée.

120. La représentante du Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS a félicité le CAR/ASP pour la préparation du programme de travail et confirmé la volonté de l'ACCOBAMS de collaborer pour toutes les activités mentionnées, lesquelles reflètent parfaitement le Mémoire de collaboration entre les deux Organisations. Concernant le projet sur la réduction des captures accidentelles, en cours de développement dans le cadre de la nouvelle stratégie de la Fondation MAVVA, le Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS a souligné l'exemplarité de ce projet soutenu par une forte volonté de collaboration au niveau de l'encadrement, associant des organisations intergouvernementales et des ONG.

121. La représentante de l'UICN a également salué le projet de programme présenté par le CAR/ASP et s'est félicitée de poursuivre la collaboration avec le Secrétariat et les Parties pour appuyer la mise en œuvre des activités du programme. Elle a par ailleurs invité le CAR/ASP à participer en tant que conseiller au projet Interreg Med de l'UE, MPA-Adapt, visant à préparer l'adaptation au changement climatique dans les AMP, afin de faciliter les synergies avec les activités proposées par le CAR/ASP dans les sites ASPIM.

122. Plusieurs représentants ont félicité le Secrétariat pour la qualité du document et remercié le CAR/ASP pour le soutien aux activités de recherche, de conservation et de formation entreprises dans leurs pays respectifs.

123. Le représentant de la Libye a demandé l'assistance du CAR/ASP pour élaborer trois plans d'action nationaux, sur la végétation marine, les tortues marines et sur les espèces non-indigènes, ainsi que pour le renforcement des capacités. Il a sollicité un soutien supplémentaire au niveau logistique et technique pour faciliter la mise en œuvre de ces plans.

124. La représentante de la Croatie a salué un Programme de travail très complet, tout en déplorant l'insuffisance du budget prévu pour une tâche aussi considérable.

125. La représentante du Monténégro a exprimé sa satisfaction de disposer déjà des méthodologies et des fiches d'information EcAp tout en insistant sur la nécessité d'aider son pays à les optimiser et à les adapter au plan national. Elle a souligné le besoin de mobiliser des fonds additionnels pour la mise en œuvre des activités prévues dans le PoW.

126. La représentante de la Tunisie a exprimé la satisfaction de son pays concernant certains aspects du programme proposé, comme la cartographie des habitats clés. Elle a salué l'importance du travail biennal effectué sur les AMP en Méditerranée, y compris en Haute Mer. Un soutien institutionnel était indispensable pour promouvoir la création d'AMP en Tunisie. Elle a également salué l'appui programmé à la gestion opérationnelle des îles Kuriat, qui encourage le travail de

cogestion avec la population locale et la société civile en général ; elle a sollicité l'appui du CAR/ASP pour persévérer dans cette approche.

127. Le représentant de la Slovénie a félicité le CAR/ASP et l'Unité de coordination du travail accompli, soulignant combien il était difficile de coordonner la Stratégie à moyen terme et le PoW. Il a insisté sur la nécessité d'inclure les AMP dans le processus de planification de l'espace maritime.

128. La représentante du Maroc a exprimé la satisfaction totale de son pays en matière de collaboration avec le CAR/ASP, qui est actuellement focalisée sur l'élaboration du plan de gestion de la zone marine de Jebel Moussa, précisant que cette future AMP est située au cœur de la réserve de biosphère intercontinentale.

129. La représentante de Chypre s'est dite très satisfaite de la qualité de la formation (session régionale) récemment développée à Kuriat. Elle a encouragé le CAR/ASP à continuer d'organiser ce type d'activités de formation.

130. La représentante de l'Algérie a salué l'action du CAR/ASP en faveur de son pays et demandé un soutien supplémentaire pour poursuivre le processus de création de nouvelles AMP.

131. Le représentant de l'Union Européenne a salué la qualité du projet de Programme de Travail, à la fois détaillé, clair et précis, qui couvrait une large palette d'activités toutes pertinentes par rapport aux objectifs Européens en matière de conservation marine. Le Programme de travail du CAR/ASP contribuait de façon significative à la réalisation de ces objectifs dans le cadre Méditerranéen. Par ailleurs certaines actions d'envergure, en cours ou planifiées dans le cadre de la législation Européenne sur la nature et le milieu marin, et particulièrement celles adoptées récemment par le Plan d'Action de la Commission relatif à une meilleure mise en œuvre des directives européennes¹ sur les Oiseaux et les Habitats, étaient susceptibles d'apporter un soutien au Programme de travail du CAR/ASP. Il s'agissait, entre autres, des activités destinées à compléter le réseau Natura 2000 en mer, la préparation et mise en œuvre de mesures de gestion de la pêche pour les AMP, de l'optimisation des opportunités de financement européen, et de la mise en œuvre de plans de gestion et de mesures de conservation pour tous les sites de Natura 2000. Un échange de pratiques et d'approches sur ces sujets a lieu dans les fora biogéographiques régionaux, y compris pour la région biogéographique Méditerranéenne (par exemple du 10 au 12 octobre 2017, la Commission va organiser en coopération avec les autorités croates, un atelier sur la définition de mesures relatives à la pêche pour les AMP de Natura 2000 en Méditerranée). Le représentant de l'Union Européenne a reconnu, par ailleurs, le défi que représente par la mise en œuvre du PoW avec des ressources très limitées et a souligné

¹ http://ec.europa.eu/environment/nature/legislation/fitness_check/action_plan/index_en.htm

l'importance d'assurer la synergie et la complémentarité nécessaires entre le PoW et les activités pertinentes de l'UE dans la région grâce à une plus étroite coopération avec le CAR/ASP.

132. Le représentant de l'Égypte a fait état d'une collaboration fructueuse étalée sur de nombreuses années et s'est réjoui de la poursuite de cette collaboration avec le CAR/ASP pour la mise en œuvre d'activités futures telles que: préparer le plan de gestion de l'AMP de Sallum; préparer le plan d'action égyptien pour la végétation marine; mettre en œuvre des ateliers nationaux avec les agences nationales compétentes, les autorités et les parties prenantes pour adopter les programmes de suivi et les plans d'action préparés; réviser et mettre en œuvre le plan d'action national pour la conservation des poissons cartilagineux en Méditerranée; préparer le plan d'action stratégique égyptien pour les aires marines protégées de la Méditerranée; et enfin mettre en place un réseau de suivi des échouages des cétacés et des tortues marines.

133. Lors des discussions sur ce point de l'ordre du jour, la nécessité de considérer davantage le dégel du poste de Directeur scientifique du CAR/ASP a été soulignée, car cette initiative serait de nature à faciliter la mise en œuvre du Programme de travail.

134. Le Président a déploré une nouvelle fois l'insuffisance des sommes allouées pour financer le Programme de travail.

135. Le Coordonnateur du PAM a remercié le CAR/ASP pour la qualité du travail accompli et les participants, Parties et partenaires, pour leurs retours positifs. Il a invité les points focaux pour les ASP à communiquer avec les points focaux du PAM de leurs pays respectifs afin de les informer sur les réalisations et résultats de leur collaboration avec le CAR/ASP.

Point 11 de l'ordre du jour Questions diverses

136. Le représentant de l'Union Européenne a informé la réunion que la quatrième conférence de haut niveau « Our Ocean » se tiendra à Malte du 5 au 6 octobre 2017 sous l'égide de l'UE en coopération avec les autorités maltaises. La conférence mettra l'accent sur quatre thèmes clés: les AMP, la pêche durable, la pollution marine et les impacts liés au climat sur les océans, et serait une excellente occasion pour les pays méditerranéens de présenter les progrès réalisés sur ces questions et en particulier sur les efforts actuels et prévus pour établir et gérer efficacement des AMP.

Point 12 de l'ordre du jour Adoption du rapport de la réunion

137. La réunion a examiné le projet de rapport préparé par le Secrétariat et y a apporté des modifications et a adopté le présent rapport.

Point 13 de l'ordre du jour **Clôture de la réunion**

138. Après les civilités d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion le vendredi 12 mai 2017 à 17h35.

Annexes

Annexe I: Liste des participants

Annexe II: Ordre du jour de la réunion

Annexe III: Projet de mise à jour du Plan d'Action pour la Conservation des espèces d'Oiseaux Marins et Côtiers listées en Annexe II au Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée

Annexe IX: Projet d'Amendement de l'Annexe II au Protocole ASP/DB - Liste des espèces en danger ou menacées

Annex I

Liste des participants

List of Participants / Liste des Participants

REPRESENTATIVES OF THE CONTRACTING PARTIES

REPRESENTANTS DES PARTIES CONTRACTANTES

ALBANIA / ALBANIE

Mr. Zamir DEDEJ

General Director
National Agency of Protected Areas
Blvd. Zhan d' Ark, nr. 23, Tirana, Albania
Mobile: +355 68 20 80733
E-mail: zamir.dedej@akzm.gov.al

ALGERIA / ALGERIE

Ms. Saida LAOUAR

Sous Directrice
Sous Direction de la Préservation du Patrimoine
Naturel et Biologique, des Aires Protégées et des
Espaces Verts
Ministère des Ressources en Eau et de
l'Environnement
Rue des Quatre Canons, Alger, Algérie
Tel: +213 21 43 43 76
Mobile: +213 771 724 752
Fax: +213 21 43 28 50
E-mail: saidalaouar2017@gmail.com

CROATIA / CROATIE

Ms. Ana KOBASLIĆ

Head of Service for Strategic Affairs in Nature
Protection
Nature Protection Directorate
Ministry of Environment and Energy
Radnicka cesta 80, 10 000 Zagreb, Croatia
Tel: +385 1 48 66 125
Mobile: +385992170527
Fax: +385 1 48 66 100
E-mail: ana.kobaslic@mzoip.hr

CYPRUS / CHYPRE

Ms. Melina MARKOU

Fisheries and Marine Research Officer
Department of Fisheries and Marine Research
Ministry of Agriculture, Rural Development and
Environment
101 Vithleem Street, 1416 Nicosia, Cyprus
Tel: +357-22807841
Mobile: +357-99337724
Fax: +357-22775955
E-mail: mmarcou@dfmr.moa.gov.cy
m.melina82@gmail.com

EGYPT / EGYPTE

Ms. Mona MOHAMMED AHMED KAMAL

Chief Executive Officer
Egyptian Environmental Affairs Agency
30 MisrHelwan El-Zyrae Road, Maadi,
Cairo, Egypt
Phone: (202) 25256452
Fax: (202) 25256490
Email: eeaa@eeaa.cloud.gov.eg

Mr. Mostafa FOUDA

Minister Adviser for Biodiversity
Ministry of Environment
30 MisrHelwanZyrae Rd., Maadi, Caire, Egypt
Tel: 201222283890
E-mail: drfoudamos@gmail.com

Mr. Mohamed Said ABDELWARITH

Environmental Researcher
Nature Conservation Sector
Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA)
30 MisrHelwanZyrae, Maadi, Cairo, Egypt
Tel: +20 225 487 91
Mobile: +2 0 100 77 57 864
Fax: +20 225 280 93
E-mail: mohamed7j@hotmail.com

Ms. Samah MAHMOUD ELMEGHREBY

Tel: 01091197181
E-mail: sm.elmaghraby@yahoo.com

Ms. Nahla MOHAMED NAGUIB

Tel: 01014000872
E-mail: nahla.nagib85@gmail.com

Mr. Mahmoud FAWZI

Tel: 01003459538
E-mail: worldmody@hotmail.com

Mr. Mohamed EISAWI

Tel: 01282614440
E-mail: npaeg@yahoo.com

Mr. Khaled ALLAM HARHASH

Director of Biodiversity Central Department
Nature Conservation Sector
Egyptian Environmental Affairs Agency
Tel: 01001288508
E-mail: khalledallam@hotmail.com

Ms. Hoda Moustafa IBRAHIM

Ministry of Environment
EEAA, Alex, RBO
Tel: 01001921640
E-mail: alex.eeaa@gmail.com

Mr. Yasser Mohamed NABIL KARAKIRI
Bibliotheca Alexandria
Tel: 01118444406
E-mail: Yasser.karakiri@bibalex.org

Mr. Ahmed Fathallah SALAMA
Environmental Researcher, EEAA
Tel: 01002646105
E-mail: fathallah74@yahoo.com

Mr. Hamdy Omar AHMED
National Institute of Oceanography and Fisheries
Tel: 201116733772
E-mail: hamdy_nfra@yahoo.com

Mr. Asam Osman MOHAMED
Tel: 1223506368
E-mail: assem1821965@gmail.com

Mr. Mahmoud Ahmed ATALLAH
Tel: 01064309407
E-mail: mohamed.ahmed.attallah@gmail.com

Mr. Mohamed Mohamed TOUTOU
NIOF
Tel: 01111343844
E-mail : mtoutou50@yahoo.com

Ms. Eman HAMED

**EUROPEAN UNION (EU) /
UNION EUROPEENNE (UE)**

Mr. Fotios PAPOULIAS
European Commission
DG Environment - Unit D.3 "Nature protection"
BU-5 6/148
B-1049 Brussels, Belgium
Tel: +32-2-2994280
Fax: +32-2-2990895
E-mail: fotios.papoulias@ec.europa.eu

FRANCE / FRANCE (By videoconference)

Ms. Maud CASIER
International Coordinator on Marine Environment
Water and Biodiversity Directorate
French Ministry of Environment, Energy and the
Sea
Bureau 05 / 56 - Tour Séquoia,
92055 Paris La Défense, France
Tel: +33 1 40818606
E-mail: maud.casier@developpement-durable.gouv.fr

ISRAEL / ISRAËL

Mr. Simon C. NEMTZOV
Wildlife Ecologist
Science Division
Israel Nature and Parks Authority
3 Am Ve'Olam Street -Jerusalem 95463, Israel
Tel: +972-50-5063118
Fax: +972-2-5006281
E-mail: simon@npa.org.il

ITALY / ITALIE

Mr. Leonardo TUNESI
Research Director
Department for the monitoring and the protection of
the environment and for the conservation of the
biodiversity - ISPRA – High Institute for
Environmental Protection and Research
Via Vitaliano Brancati, 60 - 00144 Rome, Italy
Tel: +39 06 50074 776
Mobile: +39 334 6243333
Fax: +39 06 50074955
E-mail: leonardo.tunesi@isprambiente.it

LEBANON / LIBAN

Ms. Lara SAMAHA
Head of Department
Department of Ecosystems
Ministry of Environment
LazariehCenter, 8th Floor, Block A-4 New
P.O. Box: 11/2727, Beirut, Lebanon
Tel: +9611976555 ext: 417
Mobile: +9613717127
Fax: +9611976535
E-mail: l.samaha@moe.gov.lb

LIBYA / LIBYE

Mr. Elmaki Ayad ELAGIL
Director of Nature Conservation Department
Environment General Authority (EGA) - Libya
Al-Gheran, Janzour, Tripoli- P.O. Box 83618,
Tripoli, Libya
Tel: +218 21 4873 764 (1119)
Mobile: +218 92 6508268
Fax: +218 21 4872 160
E-mail: makeegalee@yahoo.com

Mr. Ali Ragab ELKEKLI
Director, Technical Cooperation & Consultation
Department
Environment General Authority
P.O. Box 83618, Libya
Tel: + 21821 4873761
Mobile: + 218 91 377 7246
Fax: +218 21 4872160
E-mail: arelkekli@gmail.com

MALTA / MALTE**Mr. Duncan BORG**

Senior Environment Protection Officer
Biodiversity Unit
Environment and Resources Authority
Hexagon House, Spencer Hill, Malta
Tel: +356 2292 3653
Mobile: +356 9945 9916
E-mail: duncan.borg@era.org.mt

Mr. Robert Clem BAJADA

Assistant Environment Protection Officer
Biodiversity Unit
Environment & Resources Authority
Hexagon House, Spencer Hill, Malta
Tel: +356 2292 3652
Mobile: +356 7981 0513
E-mail: robert.a.bajada@era.org.mt

MONACO / MONACO**Mr. Raphaël SIMONET**

Chef de la Division
Direction de l'Environnement
3, avenue de Fontvieille
98000 Principauté de Monaco
Tel: 00 377 98 98 19 65
Fax: 00 377 92 05 28 91
E-mail: rsimonet@gouv.mc

MONTENEGRO / MONTENEGRO**Ms. Milena BATAKOVIĆ**

Senior Advisor
Nature Protection, Monitoring analyses and reporting
Environmental Protection Agency of Montenegro
IV Proleterske no. 19
81000 Podgorica, Montenegro
Tel: +382 68354845
Mobile: 382 67225504
Fax: +382 20 446 215 / 587
E-mail: milena.batakovic@epa.org.me

MOROCCO / MAROC**Ms. Sabah TAHARI**

Chef de Service d'Aménagement des Parcs et Réserves Naturelles - Direction de la Lutte Contre la Désertification et la Protection de la Nature
Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification
N°3, Rue Haroun Errachid, Agdal, Rabat, Maroc
Tel: 212537675234
Mobile: 212661904339
Fax: 212537672628
E-mail: sabah_tahari@yahoo.fr

SLOVENIA / SLOVENIE**Mr. Robert TURK**

Head Regional Unit Piran
Institute of the Republic of Slovenia for Nature Conservation
Trg Etbina Kristana 1, 6310 Izola, R Slovenia
Tel: +386 5 6710 901
Mobile: +386 31 358 883
Fax: +386 5 6710 905
E-mail: robert.turk@zrsvn.si

SPAIN / ESPAGNE (By videoconference)**Mr. Jorge ALONSO RODRÍGUEZ**

Head of Marine Biodiversity Unit
Division for the Protection of the Sea
General Directorate for Sustainability of the Coast and the Sea
Ministry of Agriculture, Food and Environment
Pl. San Juan de la Cruz, s/n
E-28071-Madrid, Spain
Tel: +34 915 97 68 29
Fax: +34 91597 69 02
E-mail: jarodrigz@magrama.es; jarodrigz@magrama.es

Mr. Víctor ESCOBAR

Head of International affairs Unit- Division for the protection of the Sea and MAP Focal Point
Tel: +34 91 597 6038
E-mail: vaescobar@mapama.es

Ms. Elvira GARCÍA-BELLIDO

Officer - Division for the protection of the Sea
Tel/ +34 91 597 6579
E-mail: emgbellido@mapama.es

Ms. Isabel LÓPEZ

Officer - Division for the protection of the Sea
Tel: +34 91 597 6609
E-mail: milopez@mapama.es

Ms. María MORENO

Officer - Division for the protection of the Sea
Tel: +34 91 597 5485
E-mail: mmpintos@mapama.es

Ms. Itziar MARTÍN

Director of the Division for the Protection of the Sea
Tel: +34 91 597 68 29
E-mail: itmarpar@mapama.es

Ms. Covadonga OREJAS

Spanish Institute of Oceanography
Scientist at the Balearic oceanographic centre
Tel : + 34 971 708 905
E-mail: cova.orejas@ba.ieo.es

TUNISIA / TUNISIE

Ms. Saba GUELLOUZ

Chargée de la Direction de la Gestion des
Ecosystèmes Littoraux
Agence de Protection d'Aménagement du Littoral
(APAL)
2, rue Mohammed Rachid Ridha
1002 Tunis-Belvédère, Tunisie
Tel: +216 71 908 566
Mobile: +216 99 250 497
Fax: +216 71 908 460
E-mail: s.guellouz@apal.nat.tn

TURKEY / TURQUIE

Mr. Güner ERGÜN

Branch Director
Ministry of Environment and Urbanisation
Directorate General of the Protection of Natural
Assets
Mustafa Kemal Mahallesi Eskisehir DevletYolu
(DumlupmarBulvari) 9 Km, Cankaya / Ankara,
Turkey
Tel: +90 312 586 4336
Fax: +90 312 222 26 61
E-mail: gnerergn@yahoo.com

**REPRESENTATIVES OF OTHER INTERGOVERNMENTAL
ORGANIZATIONS
REPRESENTANTS D'AUTRES ORGANISATIONS
INTERGOUVERNEMENTALES**

**ACCOBAMS – Agreement on the
Conservation of Cetaceans of the Black Sea,
Mediterranean Sea and Contiguous Atlantic
Area / Accord sur la conservation des
cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et
de la zone Atlantique adjacente**

Ms. Maÿlis SALIVAS

Programmes Officer
Jardin de l'UNESCO, Terrasses de Fontvieille
98000 Monaco
Tel: +37798984275
E-mail: msalivas@accobams.net

**IUCN-Med – IUCN Centre for
Mediterranean Cooperation /
UICN-Med – Centre pour la Coopération
Méditerranéenne de l'UICN**

Ms. Maria Del Mar OTERO VILLANUEVA

Project Officer
Marine Department
IUCN Centro de Cooperación del Mediterráneo
Parque Tecnológico de Andalucía
C. / Marie Curie, 22
29590 Campanillas (Málaga), Spain
Tel: +34 952 028430
Fax: +34 952 028145
E-mail: mariadelmar.otero@iucn.org

**REPRESENTATIVES OF NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
REPRESENTANTS D'ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES**

**MedPAN – Network of Marine Protected
Areas Managers in the Mediterranean /
Réseau des Gestionnaires d'Aires Marines
Protégées en Méditerranée**

Ms. Marie ROMANI

Executive Secretary
58, quai du Port, 13002 Marseille, France
Tel: +33681756178
E-mail: marie.romani@medpan.org

OCEANA

Ms. Pilar MARIN

Marine Scientist
Policy - OCEANA
Gran Vía, 59 9º, 28013 Madrid, Spain
Tel: 3491440880
Mobile: 34647524961
E-mail: pmarin@oceana.org

ENVIRONICS

Mr. Mahmoud FOUED

Marine Ecologist
Environics, Development and Environment
Advisors
6 Dokki Street, Giza
Tel : 20201221177671
Mobile 20201221177671
E-mail : mahmoud_ncs@yahoo.com

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME - COORDINATING UNIT
AND COMPONENTS OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT - UNITE DE
COORDINATION ET COMPOSANTES DU PLAN D'ACTION POUR LA
MEDITERRANEE**

**UN Environment/MAP – United Nations Environment Programme / Coordinating Unit for the
Mediterranean Action Plan - Barcelona Convention Secretariat
ONU Environnement/PAM –Programme des Nations Unies pour l'environnement / Unité de
Coordination pour le Plan d'Action pour la Méditerranée - Secrétariat de la Convention de
Barcelone**

Mr. Gaetano LEONE

Coordinator

VassileosKonstantinou 48

Athens 11635, Greece

Fax: +30 210 7253196

Tel: +30 210 7273101

E-mail: Gaetano.Leone@unep.org

SECRETARIAT / SECRÉTARIAT

SPA/RAC– Specially Protected Areas Regional Activity Centre

CAR/ASP –Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées

Boulevard du Leader Yasser Arafat, B.P. 337, 1080 Tunis Cedex, Tunisia

Fax: (+216) 71 206 490

E-mail: car-asp@rac-spa.org

Mr. Khalil ATTIA

Director

Tel: (+216) 71 206 649 / 71 206 485 / 71 206 851

E-mail: director@rac-spa.org

Technical and scientific staff:

Mr. Mehdi AISSI

EcAp-Med II Project Officer

Tel: (+216) 71 206 649 / 71 206 485 / 71 206 851

E-mail: mehdi.aissi@rac-spa.org

Ms. Lobna BEN NAKHLA

Programme Officer - Species Conservation

Tel: (+216) 71 206 649 / 71 206 485 / 71 206 851

E-mail: lobna.bennakhla@rac-spa.org

Mr. Daniel CEBRIAN MENCHERO

Programme Officer - SAP BIO

Tel: (+216) 71 947 162 / 71 947 506

E-mail: daniel.cebrian@rac-spa.org

Ms. Souha EL ASMI

Programme Officer - SPAs

Tel: (+216) 71 947 162 / 71 947 506

E-mail: souha.asmi@rac-spa.org

Mr. Dhia GUEZGUEZ

Programme Officer - Data & Computing

Tel: (+216) 71 206 649 / 71 206 485 / 71 206 851

E-mail: dhia.guezguez@rac-spa.org

Ms. Asma KHERIJI

MedMPAnet II Project Technical Assistant

Tel: (+216) 71 947 162 / 71 947 506

E-mail: asma.kheriji@rac-spa.org

Mr. Atef LIMAM

MedMPAnetwork Project Officer

Tel: (+216) 71 947 162 / 71 947 506

E-mail: atef.limam@rac-spa.org

Ms. Dorra MAAOUI

MedMPA network Project Communication

Assistant

Tel: (+216) 71 947 162 / 71 947 506

E-mail: dorra.maaoui@rac-spa.org

Mr. Atef OUERGI

Programme Officer - Ecosystem Conservation Tel:

(+216) 71 206 649 / 71 206 485 / 71 206 851

E-mail: atef.ouerghi@rac-spa.org

Mr. Yassine Ramzi SGHAIER

Deep Sea-Lebanon Project Officer

Tel: (+216) 71 206 649 / 71 206 485 / 71 206 851

E-mail: yassinramzi.sghaier@rac-spa.org

Ms. Asma YAHYAOUI

EcAp-Med II Project Technical Assistant
Tel: (+216) 71 206 649 / 71 206 485 / 71 206 851
E-mail: asma.yahyaoui@rac-spa.org

Administration and finance staff:

Ms. Souad BEN AOUICHA

Scientific Unit Assistant
Tel: (+216) 71 206 649 / 71 206 485 / 71 206 851
E-mail: souad.benaouicha@rac-spa.org

Ms. Naziha BEN MOUSSA

Administrative Assistant
Tel: (+216) 71 206 649 / 71 206 485 / 71 206 851
E-mail: naziha.benmoussa@rac-spa.org

Ms. Imtinène KEFI

Finance Assistant
Tel.: (+216) 71 206 649 / 71 206 485 / 71 206 851
E-mail: imtinen.kefi@rac-spa.org

Mr. Tarek LACHHEB

MedMPA network Project Administrative and
Finance Assistant
Tel: (+216) 71 947 162 / 71 947 506
E-mail: tarek.lachheb@rac-spa.org

Ms. Habiba MAKHLOUF

Director Assistant
Tel: (+216) 71 206 649 / 71 206 485 / 71 206 851
E-mail: car-asp@rac-spa.org

Consultants:

Mr. Enrique BALLESTEROS

SPA/RAC Consultant
E-mail: kike@ceab.csic.es

Mr. Alain JEUDY DE GRISSAC

SPA/RAC Consultant
E-mail: jeudy2g@gmail.com

Mr. Chedly RAIS

SPA/RAC Consultant
E-mail: chedly.rais@gmail.com

Report writers:

Ms. Elisabeth HESELTINE

English Report Writer
E-mail: e.heseltine@gmail.com

Mr. Jean Pierre LERAY

French Report Writer
E-mail: leray.engel@gmail.com

Interpreters:

Ms. Colette SAMY

E-mail: colette_samy@yahoo.com
colettesamy@hotmail.com

Ms. Salwa EL BATTOUT

E-mail: s.battout@yahoo.com

Ms. Fatma BARRADA

E-mail: fatma.barrada@yahoo.com

Ms. Nadia ABBAS

E-mail: xerokdokka@gmail.com

Annex II

Ordre du jour de la réunion

Ordre du jour de la réunion

Point 1 de l'ordre du jour	Ouverture de la réunion
Point 2 de l'ordre du jour	Organisation de la réunion <ul style="list-style-type: none">2.1. Règlement intérieur2.2. Election du bureau2.3. Adoption de l'ordre du jour2.4. Organisation des travaux
Point 3 de l'ordre du jour	Etat de mise en œuvre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée
Point 4 de l'ordre du jour	Rapport sur l'état d'avancement des activités menées par le CAR/ASP depuis la douzième réunion des Points Focaux pour les ASP
Point 5 de l'ordre du jour	Mise à jour du Plan d'action pour la conservation des espèces d'Oiseaux Marins et Côtiers inscrites en Annexe II au Protocole ASP/DB et propositions d'amendement à l'Annexe II au Protocole ASP/DB
Point 6 de l'ordre du jour	Mise à jour de la Liste de référence des types d'habitats marins pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation
Point 7 de l'ordre du jour	Mise en œuvre du 'Programme Régional de Travail pour les Aires Protégées Marines et Côtières de la Méditerranée, y compris en Haute-Mer' soutenu par la 'Feuille de route pour un réseau complet et cohérent d'AMP bien gérées afin d'atteindre l'Objectif 11 d'Aichi en Méditerranée'
Point 8 de l'ordre du jour	Liste des Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (Liste des ASPIM)
Point 9 de l'ordre du jour	Assistance à la mise en œuvre de la première phase du Programme intégré de surveillance et d'évaluation (IMAP) sur la biodiversité et les espèces non-indigènes dans le cadre de la feuille de route de l'EcAp
Point 10 de l'ordre du jour	Projet de Programme de travail du CAR/ASP pour l'exercice biennal 2018-2019
Point 11 de l'ordre du jour	Questions diverses
Point 12 de l'ordre du jour	Adoption du rapport
Point 13 de l'ordre du jour	Clôture de la réunion

